

**Publiée sur le site internet de la commune le : 7 mars 2023**  
**MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

**Délibération du conseil municipal**  
**du 2 mars 2023 - N° D2023\_05**

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Absent excusé : 0

Dont 2 absentes ayant donné pouvoir :

Karen AZZOPARDI ayant donné procuration à Elisabeth DUCROUX

Nathalie PEPIN ayant donné procuration à Yves MASSAROTTI

Votants : 17 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Elisabeth DUCROUX

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie		x			
TINJOUD Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

### OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT le conseil municipal réuni en date du 2 février 2023 ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023, dont chaque membre a été destinataire.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 2 février 2023.

*La secrétaire de séance,*

*Elisabeth DUCROUX*

*Le maire,*

*Yves MASSAROTTI*



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*